

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC Sous-Direction de la Protection Sanitaire et de l'Environnement Bureau de l'Environnement et des Installations Classées

<u>Références à rappeler</u>: DTPP / SDPSE / BEIC N° Dossier : **TNC 13-001**

Paris, le 2 1 OCT. 2013

DÉCHETS

EXERCICE DES ACTIVITÉS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE ET DE NÉGOCE ET DE COURTAGE

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION n° TNC 13-001

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV, relatif aux déchets ;

Vu l'arrêté du 12 août 1998, relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets ;

Délivre à la SARL « COLLECT' US », dont le siège social est situé 86 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12^{ème}, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 790 139 463, récépissé de ses déclarations du 14 octobre 2013, relatives à ses activités de collecte et de transport par route et de négoce et de courtage de déchets dangereux.

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

P. le Préfet de Police, La Chef du Bureau de l'environnement et des installations classées

Stéphanie RETIF

REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Fraternité